



Livret d'accueil

Bienvenue à la CRSA Occitanie !



Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie

Sommaire

Qu'est-ce que la CRSA ?	4
Quelles sont les missions de la CRSA ?	4
Qui compose la CRSA ?	6
Comment s'organise la CRSA ?	7
Être membre de la CRSA	8
Informations pratiques	8
Contacts utiles	9
Glossaire	10



Mot de bienvenue

Cher nouveau membre, chère nouvelle membre,

Nous vous accueillons avec grand plaisir au sein de la CRSA, Parlement de la Santé occitan. Vous représentez une part de nos concitoyens dans cette instance de démocratie en santé de la région Occitanie.

Votre engagement bénévole incarne une étape essentielle dans notre effort commun pour améliorer notre système de santé et donner une place centrale à la participation de toutes les composantes du monde sanitaire et médico-social.

En tant que membre, vous jouez un rôle déterminant dans la construction de politiques de santé et d'autonomie qui influencent directement la vie des Occitans. Dans une région vaste et marquée par une grande diversité, la CRSA veille, en lien avec les CTS, à ce que les besoins, attentes et propositions de chaque territoire soient entendus et intégrés, afin de construire ensemble des réponses adaptées à la réalité de tous les habitants d'Occitanie.

Votre contribution, précieuse et essentielle, permettra de bâtir un système de santé plus juste, plus humain et plus inclusif. Nous vous remercions sincèrement pour votre dévouement et pour votre volonté de prendre part à cette mission qui nous concerne tous.

Avec toute notre gratitude et notre reconnaissance,



Pr Laurent Schmitt
Président de la CRSA



Didier Jaffre
Directeur Général de l'ARS

I.

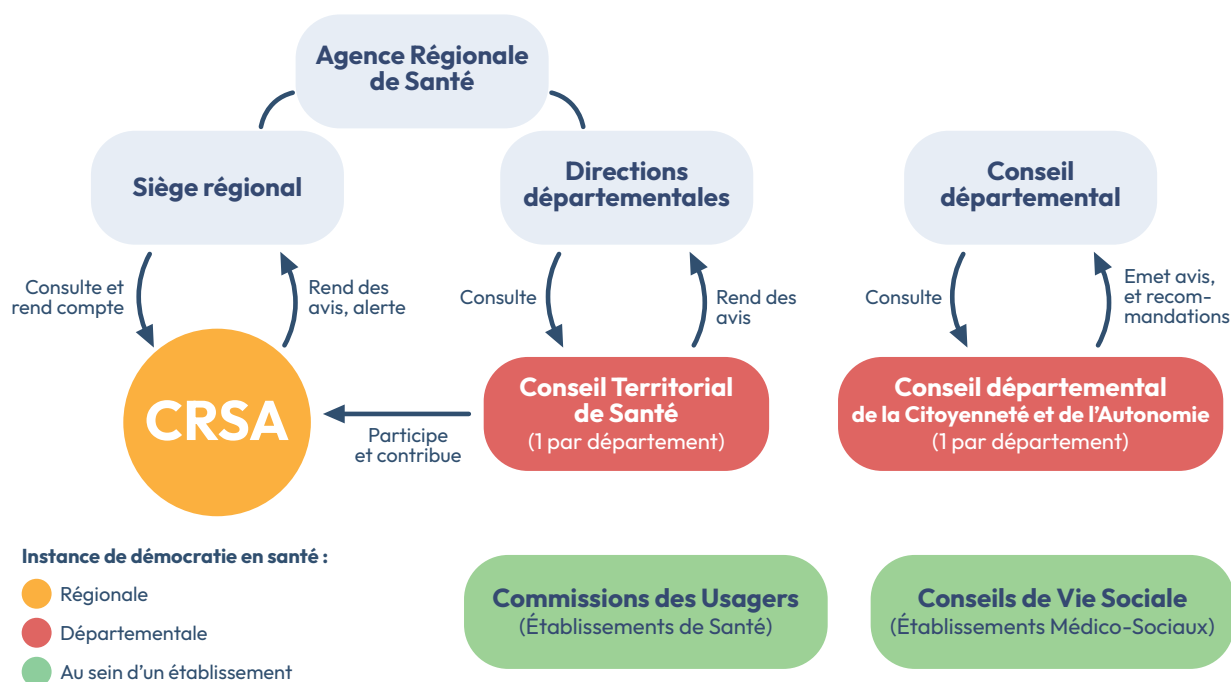
Qu'est-ce que la CRSA ?

La CRSA est une instance de démocratie en santé placée auprès de l'**Agence Régionale de Santé (ARS)**.

La **démocratie en santé**, c'est l'ensemble des dispositifs, pratiques et principes qui permettent aux usagers du système de santé, aux professionnels, aux élus et aux associations de participer à l'élaboration, à la mise en oeuvre et à l'évaluation des politiques de santé publique.

Elle s'incarne notamment au travers des instances de démocratie en santé, dont la CRSA :

Carte de la démocratie en santé en Occitanie



II.

Quelles sont les missions de la CRSA ?

En tant qu'instance de concertation régionale, la CRSA est légitime à intervenir sur les sujets qui rentrent dans le champ de compétences de l'ARS. L'ARS consulte et rend compte à la CRSA sur la mise en oeuvre de ses missions, qui sont :

- L'organisation de l'offre de soins
- La prévention et promotion de la santé
- La gestion des crises sanitaires
- La veille et sécurité sanitaire
- L'accompagnement des établissements et services de santé

La CRSA :

→ Délibère et produit des avis et des recommandations

La CRSA rend des avis publics, suite à la consultation de l'ARS, notamment sur le Projet Régional de Santé, l'utilisation du Fonds d'Intervention Régional (FIR) ou encore le zonage des professionnels de santé.

Ces avis sont systématiquement transmis à l'ARS, et aux acteurs pertinents en fonction des besoins (ministère de la Santé, parlementaires...). L'ARS présente en Commission Permanente une synthèse des suites données à ces avis.

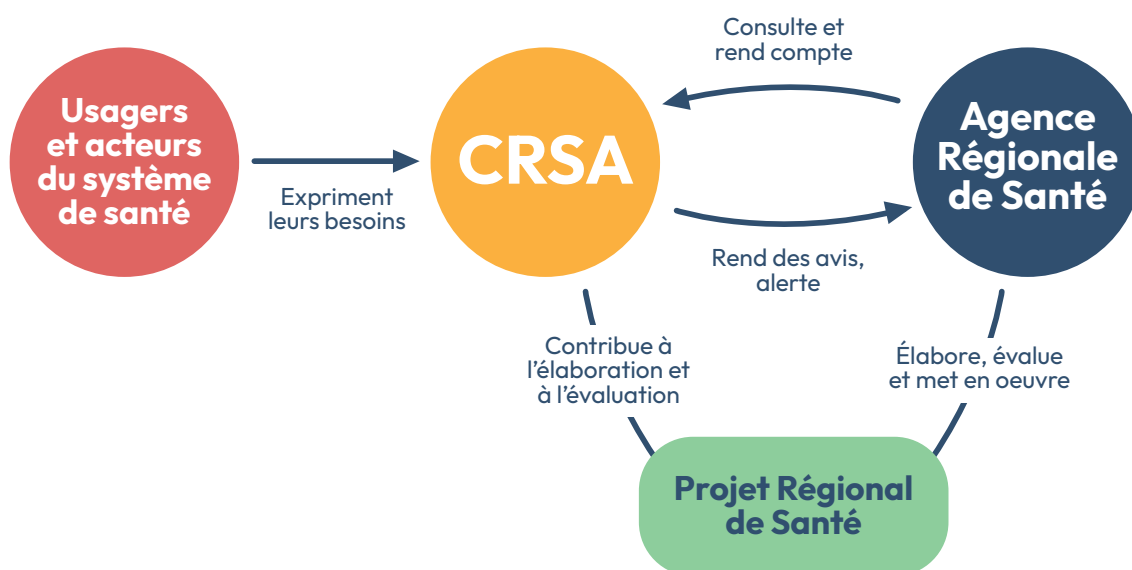
→ Peut s'autosaisir et produire des avis ou recommandations sur les sujets de son choix

→ Rédige un rapport annuel sur le respect des droits des usagers du système de santé

→ Est à l'interface entre les citoyens et les politiques publiques : elle organise des débats publics et peut être alertée par des citoyens ou des acteurs de terrain.

La CRSA peut être saisie, par exemple, sur des sujets de respect des droits des usagers du système de santé, de santé publique, de qualité de soins, de parcours de soins, de déserts médicaux, de difficultés d'approvisionnement en médicaments, d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap...

La CRSA propose alors une analyse de la problématique en question, s'assure de son traitement par l'ARS, et en fait le suivi en commission permanente et/ou en assemblée plénière.



Focus : qu'est-ce-que le PRS ?

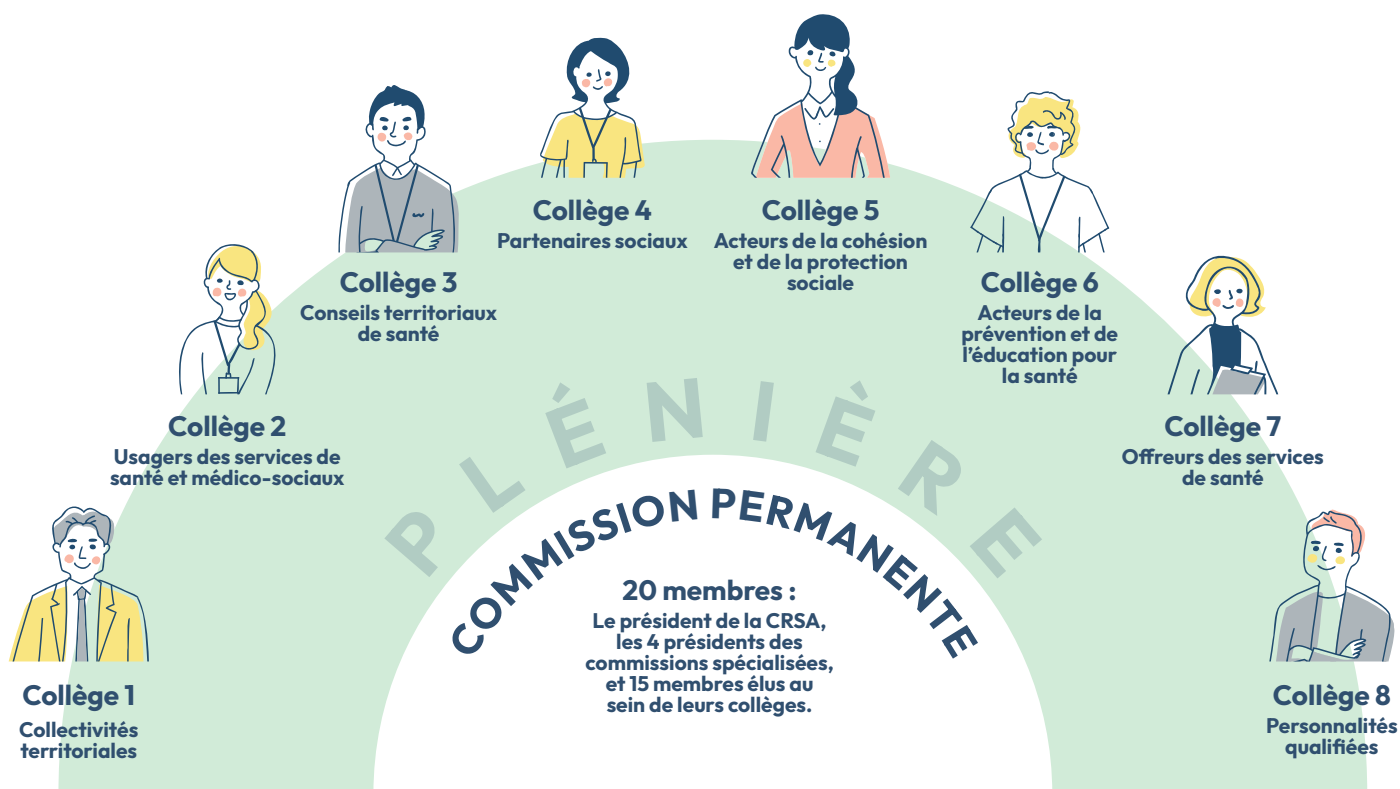
Le Projet Régional de Santé est la feuille de route qui définit les priorités de santé à l'échelle de la région pour 5 ans. Il est élaboré par l'ARS en concertation avec les acteurs de la région. Retrouvez ici les avis émis par la CRSA sur le PRS et ses avenants. La CRSA est aussi consultée pour prendre part à l'évaluation du PRS.



Qui compose la CRSA ?

La CRSA plénière est composée de 121 membres titulaires. Ils :

- Sont désignés pour une **durée de 5 ans** renouvelables.
- Participent à titre **bénévole**.
- Disposent chacun d'**une voix** délibérative.
- Sont répartis en 8 collèges :



Comment s'organise la CRSA ?

Les membres de la CRSA se réunissent en assemblée plénière environ 3 fois par an. Ils peuvent aussi se réunir au sein des **Commissions Spécialisées**, qui sont composées de représentants de chaque collège élus lors de la constitution de la CRSA.

Commissions spécialisées



Pr Laurent SCHMITT
Président de la CRSA Occitanie

Plénière

Rend des avis sur l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation du PRS ; sur le respect des droits des usagers ; sur les projets de prévention, d'organisation des soins et d'organisation médico-sociale.

Commission permanente

Prépare les avis rendus par la CRSA, prépare les ordres du jour des assemblées plénières, élabore le rapport d'activité.

CSP Prévention

Emet des avis sur la politique régionale de prévention et de promotion de la santé.

30 membres



Présidence de la CSP

CSOS Organisation des soins

Emet des avis sur les demandes d'autorisation et de renouvellement d'autorisation d'activités de soins et d'équipements.

46 membres

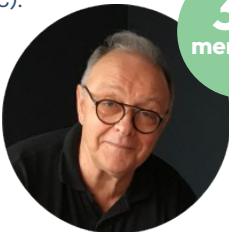


Pr Emmanuel DE LA COUSSAYE
Président de la CSOS

CSMS Prise en charge et accompagnements médico-sociaux

Contribue à l'évaluation des besoins médico-sociaux et analyse leur évolution ; émet un avis sur l'élaboration et l'actualisation du programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC).

30 membres



Philippe JOURDY
Président de la CSMS

CSDU Droits des usagers

Élabore un rapport annuel sur le respect des droits des usagers du système de santé ; recueille la parole des usagers du système de santé et de leurs représentant(e)s.

14 membres



Jean-Michel BRUEL
Président de la CSDU

Groupe de travail permanent

Groupe de travail Inégalités Sociales de Santé « ISS »

Initie des échanges intersectoriels sur la réduction des ISS, favorise le développement d'une culture commune sur le sujet, émet des recommandations.



Dr Yves PAUBERT
Président du groupe de travail ISS

Être membre de la CRSA

Comment se traduit l'engagement d'un membre de la CRSA ?

Participation aux réunions et aux débats

L'assemblée plénière se réunit environ **3 fois par an**, en présentiel la plupart du temps. L'invitation et l'ordre du jour vous sont envoyés par mail en amont (15 jours à l'avance). Il est précisé si un vote sera requis sur un ou plusieurs sujets, et des documents peuvent vous être envoyés en amont pour en prendre connaissance avant le vote.

Chaque commission spécialisée se réunit régulièrement, tous les 2 mois en moyenne.

Vous souhaitez vous impliquer dans un groupe de travail ?

Dans certaines commissions spécialisées, des **groupes de travail** peuvent se former à l'initiative des membres pour travailler sur des sujets spécifiques. Quelques exemples de groupes de travail : Accès aux soins des personnes en situation de handicap, Directives Anticipées et Fin de Vie, Accès aux soins et Attractivité des métiers de la santé...

- Pour rejoindre le groupe de travail transverse "Inégalités Sociales de Santé", vous pouvez contacter : ars-oc-iss@ars.sante.fr

Vous souhaitez proposer un sujet ?

Si vous souhaitez mettre à l'ordre du jour de la CRSA une problématique en particulier, vous pouvez transmettre l'information au président, à la chargée de mission et au référent ARS de la commission concernée (voir rubrique **contacts utiles**).

Informations pratiques

Que faire en cas d'absence ?

Lorsqu'un membre titulaire est empêché d'assister à une réunion, il en informe le secrétariat dédié en réponse au mail d'invitation. Le secrétariat se charge de solliciter son premier suppléant afin de le représenter et de voter, et en cas d'empêchement de ce dernier, son second suppléant.

Si ni le titulaire ni les suppléants ne peuvent être présents, il est possible de donner un mandat à un autre membre, en l'informant par mail et en mettant le secrétariat de l'ARS en copie.

Le contact du titulaire / suppléant est transmis par le secrétariat de l'ARS en début de mandat.

Qu'est-ce que la DPI ?

Les membres des commissions spécialisées de l'organisation des soins (CSOS), prévention (CSP) et des prises en charge et accompagnements médico-sociaux (CSMS) doivent établir une Déclaration Publique d'Intérêt (DPI) sur le site <https://dpi.sante.gouv.fr>.

- La procédure est détaillée à l'article 16 du [règlement intérieur](#).

Attention : en l'absence d'établissement de leur DPI, en amont des réunions, les personnes soumises à cette obligation ne peuvent pas siéger au sein des formations concernées.

Si vous rencontrez des difficultés, le service DPI peut vous aider. Contact : ars-oc-dpi@ars.sante.fr.

Comment se faire rembourser des frais de déplacement ?

Les membres de la CRSA exercent leur mandat à titre bénévole. Les frais de déplacement induits par les réunions des formations ou groupes de travail (transport, repas, nuit) peuvent néanmoins être remboursés sur demande.

Pour cela, vous pouvez adresser au secrétariat de la DUAJQ (mail : ars-oc-duajiq-crsa@ars.sante.fr) l'état de frais en annexe 5 du [règlement intérieur](#), dûment rempli et documenté.

Où retrouver les documents utiles ?

Résana est la plateforme collaborative utilisée par la CRSA. Voici comment l'utiliser :

Connexion : Lors de votre première connexion, vous avez reçu une invitation par e-mail vous permettant d'accéder à votre espace Résana.

Fonctionnalités : Résana permet le partage de documents, notamment les ordres du jour, les supports et les comptes-rendus des réunions.

Support technique : Si vous rencontrez des problèmes techniques avec la plateforme, n'hésitez pas à contacter ars-oc-duajiq-crsa@ars.sante.fr.



VII. Contacts utiles

Laurent Schmitt

Président de la CRSA
schmitt.l@chu-toulouse.fr
president@crsa-occitanie.fr

Anaëlle Varvoux

Chargée de mission CRSA
missions@crsa-occitanie.fr



Votre contact à la CRSA :

La chargée de mission de la CRSA vient en appui aux membres de l'instance afin de favoriser leur participation et leur expression : n'hésitez pas à la contacter pour toute question !

Pour toute question pratique :

- ➔ Secrétariat Commission Permanente et Plénière : ars-oc-duajiq-crsa@ars.sante.fr
- ➔ Contact référent Commission Spécialisée Droits des Usagers : ars-oc-duajiq-crsa@ars.sante.fr
- ➔ Contact référent Commission Spécialisée Prévention : ars-oc-csp@ars.sante.fr
- ➔ Contact référent Commission Spécialisée Organisation des Soins : ars-oc-dosa-autorisation-csos@ars.sante.fr
- ➔ Contact référent Commission Spécialisée Médico-Social : ars-oc-dosa-medico-soc@ars.sante.fr
- ➔ Contact référent Groupe de Travail Inégalités Sociales de Santé : ars-oc-iss@ars.sante.fr

Retrouvez ici l'organigramme de l'Agence Régionale de Santé.

Pour vous accompagner dans votre participation à la CRSA, voici quelques définitions et acronymes régulièrement utilisés au sein des instances de démocratie en santé :

Thématiques sur lesquelles la CRSA est consultée :

PRS : Projet Régional de Santé.

> [En savoir plus](#)

PRSE : Projet Régional Santé Environnement.

> [En savoir plus](#)

PRAPS : Programme régional d'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies.

> [En savoir plus](#)

FIR (fonds d'intervention régional) : permet à l'ARS de financer des actions et des expérimentations.

> [En savoir plus](#)

Zonage des professionnels de santé libéraux : démarche qui a pour objectif de déterminer des zones "sous-denses" pour rééquilibrer l'offre de soins sur le territoire via une régulation, une aide au maintien et/ou une aide à l'installation de la profession considérée. La CRSA est consultée pour les zonages concernant les médecins, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, orthophonistes, sage-femmes, chirurgiens-dentistes et les pharmacies.

Organisation du système de santé :

GHT : Groupement Hospitalier de Territoire – regroupement de différentes structures hospitalières permettant de mettre en réseau les établissements publics et de hiérarchiser les parcours hospitaliers. Il en existe 14 en Occitanie.

CPTS : Communauté Professionnelle Territoriale de Santé. Regroupe et met en réseau les professionnels de santé libéraux d'un même territoire autour d'un projet de santé pour répondre à des problématiques communes.

MSP : Maison de Santé Pluriprofessionnelle.

CLS (Contrat Local de Santé) : contrat signé par l'ARS et une collectivité territoriale pour mettre en oeuvre un projet local de santé publique sur 5 ans afin de réduire les inégalités territoriales et sociales de santé. On compte 55 CLS signés en Occitanie et 3 en projet.

> [En savoir plus](#)

SAS : Service d'Accès aux Soins.

> [En savoir plus](#)

URPS : Union Régionale des Professionnels de Santé. Ex : médecins, pharmaciens, kiné, sage femmes... - professions libérales.

Organisation du système médico-social :

ESSMS (établissements et services médico-sociaux) : structures qui accueillent et / ou accompagnent des personnes âgées ou en situation de handicap.

Exemples d'établissements : EHPAD, FAM (foyer d'accueil médicalisé), MAS (maison d'accueil spécialisée)...

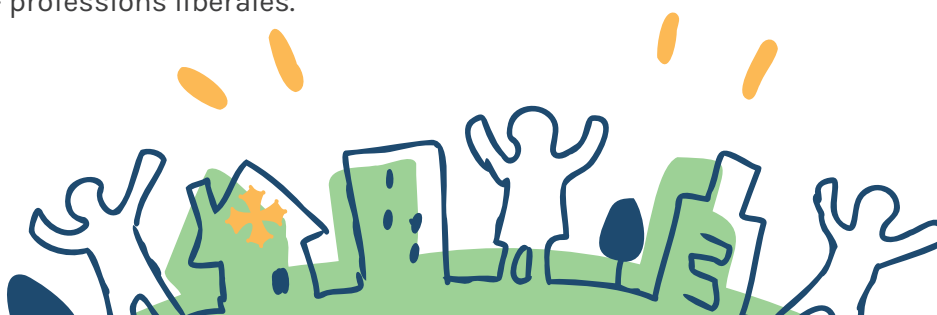
Exemples de services : SAAD (service d'aide et d'accompagnement à domicile), SSIAD (service de soins infirmiers à domicile). Une réforme est en cours pour réunir ces deux services en créant des services à domicile (SAD).

> [En savoir plus](#)

PRIAC : Programme Interdépartemental d'Accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie. Il définit les priorités de financement des créations, extensions et transformations de places en ESSMS.

DAC : dispositif d'appui à la coordination des parcours complexes.

> [En savoir plus](#)





Nous espérons que ce livret vous aidera à naviguer efficacement dans vos nouvelles responsabilités. N'hésitez pas à nous contacter pour toute question ou besoin d'assistance supplémentaire.

Bienvenue encore une fois, et merci pour votre engagement précieux !



www.crsa-occitanie.fr

